



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par le soussigné, Francis Dubreuil, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021, la résolution 2021-12-190 a été adoptée concernant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2022 et est statué comme suit :

17 janvier	2 mai	12 septembre
7 février	6 juin	3 octobre
7 mars	4 juillet	7 novembre
4 avril	22 août	5 décembre

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 7 décembre 2021.

Francis Dubreuil,
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes